

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03266

Numéro SIREN : 752 138 925

Nom ou dénomination : 2PC ISOLATION

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/046207

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS 2PC ISOLATION			
SIRET	7 5 2 1 3 8 9 2 5 0 0 0 1 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
3 rue des Frères Lumière			
69740 GENAS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
	SIRET	

B

ACTIVITE

Activités exercées	Travaux d'isolation	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------	--	--

C

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
--	--	---	--

D

IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F

ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C–I–2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G

COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Visueur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
– du comptable : SAS SCORGEÇ	
13 rue DES EMERAUDES 69006 LYON	
Tél : 0478240811	
– du conseil :	
Tél :	
– du CGA ou du viseur conventionné :	
Tél :	
– N° d'agrément :	

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés^(a)

MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages^(b)

MVLТ réalisée au cours de l'exercice

MVLТ restant à reporter

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2018	Clos le	31/12/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	75213892500017
SAS 2PC ISOLATION 3 rue des Frères Lumière 69740 GENAS	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM <i>(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM)</i>	1	35 052
Montant du crédit d'impôt <i>(ligne 1 x 6 %)</i>	2	2 103
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	35 052
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	234
Montant du crédit d'impôt majoré <i>(ligne 2 + ligne 3b)</i>	4	2 337
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 12)</i>	9	
Montant total du crédit d'impôt <i>(ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)</i>	10	2 337
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)	
TOTAL				12	

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)	
TOTAL					

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV–1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (<i>report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8</i>)	13	2 337
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 15 :</i> – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	2 337
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (<i>ligne 12 du cadre II + ligne 15</i>)	16	2 337
Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (<i>totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe</i>)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit disponible <i>Reporter en ligne 19 :</i> – le résultat du calcul (ligne 17– ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) <i>[(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]</i>	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	2 337

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Désignation de l'entreprise										SAS 2PC ISOLATION										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										12																																									
Adresse de l'entreprise										3 rue des Frères Lumière 69740 GENAS										Durée de l'exercice précédent*										12																																									
Numéro SIRET*										75213892500017										Néant										*																																									
																				Exercice N clos le,										31/12/2018																																									
										Brut										Amortissements, provisions										Net																																									
										1										2										3																																									
Capital souscrit non appelé										(I)										AA																																																			
ACTIF IMMOBILISÉ*										IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										Frais d'établissement *										AB																				AC																					
																				Frais de développement *										CX																				CQ																					
																				Concessions, brevets et droits similaires										AF																				AG																					
																				Fonds commercial (1)										AH																				AI																					
																				Autres immobilisations incorporelles										AJ																				AK																					
																				Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL																				AM																					
										IMMOBILISATIONS CORPORELLES										Terrains										AN																				AO																					
																				Constructions										AP																				AQ																					
																				Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR										51 705										AS										49 219										2 486	
																				Autres immobilisations corporelles										AT										218										AU										33										185	
																				Immobilisations en cours										AV																				AW																					
																				Avances et acomptes										AX																				AY																					
										IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)										Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS																				CT																					
																				Autres participations										CU																				CV																					
																				Créances rattachées à des participations										BB																				BC																					
																				Autres titres immobilisés										BD																				BE																					
																				Prêts										BF																				BG																					
																				Autres immobilisations financières*										BH										600										BI																				600	
TOTAL (II)										BJ										52 523										BK										49 252										3 271																					
ACTIF CIRCULANT										STOCKS *										Matières premières, approvisionnements										BL										12 930										BM																				12 930	
																				En cours de production de biens										BN																				BO																					
																				En cours de production de services										BP																				BQ																					
																				Produits intermédiaires et finis										BR																				BS																					
																				Marchandises										BT																				BU																					
										CRÉANCES										Avances et acomptes versés sur commandes										BV																				BW																					
																				Clients et comptes rattachés (3)*										BX										19 496										BY																				19 496	
																				Autres créances (3)										BZ										6 612										CA																				6 612	
																				Capital souscrit et appelé, non versé										CB																				CC																					
																				DIVERS										Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD																				CE											
Disponibilités										CF																				6 363										CG																				6 363											
Comptes de régularisation										Charges constatées d'avance (3)*										CH										64										CI																				64											
										TOTAL (III)										CJ										45 466										CK																				45 466											
										Frais d'émission d'emprunt à étaler										(IV)										CW																																									
										Primes de remboursement des obligations										(V)										CM																																									
										Ecart de conversion actif*										(VI)										CN																																									
										TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										97 990																				1A										49 252										48 737	
Renvois : (1) Dont droit au bail :																				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP																				(3) Part à plus d'un an										CR											
Clause de réserve de propriété : *										Immobilisations :										Non recensée										Stocks :										Non recensée										Créances :										Non recensée											

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2PC ISOLATION</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30 000.....)		DA	30 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	(27 020)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	3 311	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	6 290	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	51	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	8 848	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	18 613	
	Dettes fiscales et sociales		DY	9 390	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	5 543	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	42 447		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	48 737		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	42 447	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	51		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2PC ISOLATION										Néant ☐ *	
				Exercice N							
				France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services * }			FD		FE		FF			
				FG	179 236	FH		FI	179 236		
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	179 236	FK		FL	179 236		
	Production stockée*							FM			
	Production immobilisée*							FN			
	Subventions d'exploitation							FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	2 297		
	Autres produits (1) (11)							FQ	970		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	182 505		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS			
	Variation de stock (marchandises)*							FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	67 586		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	5 868		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	45 506		
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	2 867		
	Salaires et traitements*							FY	42 210		
	Charges sociales (10)							FZ	13 209		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions* }					GA	1 315			
							GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)							GE	54		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	178 617		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	3 887			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR				
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	3 887			

Désignation de l'entreprise										SAS 2PC ISOLATION		Néant		☐ *	
												Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	90			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	485			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	575			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(575)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	182 505				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	179 193				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	3 311		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO			
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières										HY			
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IG			
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier *										HP	4 179		
		{ - Crédit-bail immobilier										HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD			
	(9)	Dont transferts de charges										A1	2 297		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives					A6		obligatoires		A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N			
	Pénalités, amendes fiscales et pénales										90				
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés										485				
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs				

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2PC ISOLATION</u>													Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations							
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ	D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	KK		KL						
			Dont Composants	M1			KM	KN		KO						
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP	KQ		KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	52 304		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX					
		Matériel de transport*					KY		KZ		LA		218			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD					
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes						LK		LL		LM					
	TOTAL III						LN		52 304		LO		LP		218	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T				
		Autres participations						8U		8V		8W				
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1 150		1U		1V				
TOTAL IV						LQ		1 150		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		53 454		ØH		ØJ		218		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN	CØ		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO	LV		LW		1X					
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ						
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC						
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF						
		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH		MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		599		MK		51 705		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers		IU		MM		MN		MO						
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		218		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU						
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX						
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB						
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF						
	TOTAL III			IY		NG		599		NH		51 923		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW						
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ						
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D						
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		550		2F		600		2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		550		NK		600		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		1 149		ØL		52 523		ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2PC ISOLATION</u>												Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CY			EL			EM			EN				
Autres immobilisations incorporelles				TOTAL II		PE			PF			PG			PH				
Terrains						PI			PJ			PK			PL				
Constructions		Sur sol propre				PM			PN			PO			PQ				
		Sur sol d'autrui				PR			PS			PT			PU				
		Inst. générales, agencements, aménagement des constructions				PV			PW			PX			PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	48 049		QA	1 282		QB	113		QC	49 219			
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales., agencements, aménagement divers				QD			QE			QF			QG				
		Matériel de transport				QH			QI	33		QJ			QK	33			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL			QM			QN			QO				
		Emballages récupérables et divers				QP			QR			QS			QT				
TOTAL III						QU	48 049		QV	1 315		QW	113		QX	49 252			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)						ØN	48 049		ØP	1 315		ØQ	113		ØR	49 252			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Autres immob. incor- porelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
TOTAL II																			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO					
TOTAL IV																			
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY			Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*						Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations												SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 2PC ISOLATIONNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2PC ISOLATION</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	600	UV		UW	600		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	19 496		19 496				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* ☐ U0)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	2 337		2 337				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3 948		3 948				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	326		326				
	Charges constatées d'avance				VS	64		64				
	TOTAUX				VT	26 772	☐ VU	26 172	☐ VV	600		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	51		51					
	à plus d'1 an à l'origine			VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	18 613		18 613					
Personnel et comptes rattachés				8C								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	6 471		6 471					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	2 653		2 653					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	266		266					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI	8 848		8 848					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	5 543		5 543					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTAUX				VY	42 447	☐ VZ	42 447					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			☐ VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : SAS 2PC ISOLATION										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	3 311		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	90			
	Amendes et pénalités			WJ	90	Charges financières (art. 212 bis) *			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8				
				- imposées au taux de 0 %								ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*							- Plus-values nettes à court terme			WN				
								- Plus-values soumises au régime des fusions			WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3				
										TOTAL I	WR	3 401			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV			
				- imposées au taux de 0 %								WH			
				- imposées au taux de 19%								WP			
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
				- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales *				Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY			
	Majoration d'amortissement*											XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC			
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle pour investissement			X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	2 337		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	2 337			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							bénéfice (I moins II)		XI	1 064					
							déficit (II moins I)				XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	1 064				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		XO					

Cegid Group

SAS 2PC ISOLATION

Exercice N

Montant

2 337

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2PC ISOLATION</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	41 315
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	1 064
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6	40 251
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	40 251
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SAS 2PC ISOLATION										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	(27 191)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserve légale – Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	170				Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves			0E					Autres répartitions	ZF			
									Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(27 020)		
	TOTAL I			0F	(27 020)				TOTAL II	ZH	(27 020)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail			J7					YQ				
	– Engagements de crédit–bail immobilier								YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance								YT	4 210			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	4 659				XQ	1 230			
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	4 585			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	210				ST	35 481			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	45 506			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	1 432			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS					9Z	1 435			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	2 867			
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée								YY	25 507			
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	14 396			
DIVERS	– Montant brut des salaires *								0B	36 652			
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	– Numéro du centre de gestion agréé *			XP				– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
								Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
								Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 2PC ISOLATION

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	LASER GEFIX 31/03/2017	599	113		485
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
					⑩			
⑦			⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1		(485)	(485)				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(485)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 2PC ISOLATION					Néant	☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
	TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.							
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2PC ISOLATION

Néant

X *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷= ❷+❸+❹-❺-❻
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 2PC ISOLATION

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2PC ISOLATION

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	2
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	179 236
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 092
TOTAL 1	OX	180 328

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	970
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 092
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	2 062

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	67 586
Variation négative des stocks	OQ	5 868
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	40 097
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	750
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	54
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	114 355

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	68 035
-----------------------------	-----------------------------	----	--------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	68 035
--	----	--------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X

Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	180 328
Effectifs au sens de la CVAE	EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	8	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	8
----------------------	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Date de cessation	HR																					
-------------------	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, QW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 7 5 2 1 3 8 9 2 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2PC ISOLATION

ADRESSE (voie) 3 rue des Frères Lumière

CODE POSTAL 69740 VILLE GENAS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3 000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique JOUVE Prénom(s) Christophe

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 14111969 N° Département 42 Commune SAINT ETIENNE Pays FRANCE

Adresse : N° 27 Voie rue Maurice Ribaud

Code Postal 69680 Commune CHASSIEU Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique MILLIAT Prénom(s) Corinne

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 12061975 N° Département 25 Commune BESANÇON Pays FRANCE

Adresse : N° 51 Voie rue ALSACE LORRAINE

Code Postal 69500 Commune BRON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 7 5 2 1 3 8 9 2 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2PC ISOLATION

ADRESSE (voie) 3 rue des Frères Lumière

CODE POSTAL 69740 VILLE GENAS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3 000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique MONIER Prénom(s) Cyrille

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 10051978 N° Département 42 Commune ST ETIENNE Pays FRANCE

Adresse : N° 74 Voie route DE CREMIEU

Code Postal 38280 Commune JANNEYRIAS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise SAS 2PC ISOLATION

3 rue des Frères Lumière

69740 GENAS

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise SAS 2PC ISOLATION

3 rue des Frères Lumière

69740 GENAS

[illegible]

2PC ISOLATION
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 Euros
Siège social : 3 Rue des Frères Lumière, 69740 GENAS
752 138 925 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 28 juin,
A 18 heures,

Les associés de la société 2PC ISOLATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 3 Rue des Frères Lumière 69740 GENAS, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe JOUVE, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Corinne MILLIAT est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3000 actions sur les 3000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31/12/2018,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 312.00 €uros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 312.00 €uros
------------------------	----------------

Apurement partiel du compte « report à nouveau »	3 312.00 €uros
--	----------------

Qui est ainsi ramené à - 23 709,00 €uros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

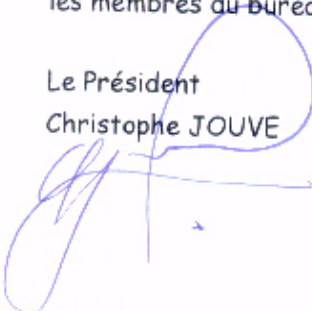
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Christophe JOUVE



La Secrétaire
Corinne MILLIAT



2PC ISOLATION
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €uros
Siège social : 3 Rue des Frères Lumière, 69740 GENAS
752 138 925 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 312.00 €uros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 312.00 €uros
------------------------	----------------

Apurement partiel du compte « report à nouveau »	3 312.00 €uros
Qui est ainsi ramené à - 23 709.00 €uros.	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

Certifié conforme
Le Président
Christophe JOUVE



2PC ISOLATION
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €uros
Siège social : 3 Rue des Frères Lumière, 69740 GENAS
752 138 925 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et les renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Nous enregistrons une diminution du chiffre d'affaires de 17 % conjuguée à une diminution de nos charges d'exploitation, nous réalisons un bénéfice de 3 312.00 €uros.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Activités en matière de recherche et développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous devons poursuivre nos efforts afin de reconstituer nos capitaux propres.



RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 179 236 €uros contre 217 003 €uros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 267 €uros contre 6 513 €uros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stock s'élève à 73 454 €uros contre 109 067 €uros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 45 507 €uros contre 44 767 €uros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et des taxes s'élève à 2 867 €uros contre 3 424 €uros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 42 211 €uros contre 40 748 €uros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 13 209 €uros contre 11 677 €uros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2 personnes contre 2 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 315 €uros contre 8 062 €uros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 178 617 €uros contre 222 441 €uros lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3 888 €uros contre 1 075 €uros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 0 €uros (0 €uros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 3 888 €uros contre 1 075 €uros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de - 576 €uros contre - 905 €uros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 3 312 €uros contre un bénéfice de 170 €uros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 48 738 €uros contre 75 113 €uros pour l'exercice précédent.



Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 312 €uros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante

Bénéfice de l'exercice	3 312,00 €uros
------------------------	----------------

Apurement partiel du compte « report à nouveau »	3 312,00 €uros
--	----------------

Qui est ainsi ramené à - 23 709,00 €uros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 6 291 €uros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de Commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à vote.

Christophe JOUVE
Président

2PC ISOLATION

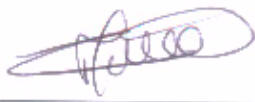
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €uros

Siège social : 3 Rue des Frères Lumière, 69740 GENAS

752 138 925 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. Christophe JOUVE 27 Rue Maurice Ribaud 69680 CHASSIEU	2000	2000	
2	Mme Corinne MILLIAT 51 Rue Alsace Lorraine 69500 BRON	1000	1000	
	Totaux=====	3000	3000	=====

Nombre d'associé(s) : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés.....
pouvoirs, arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant
ensemble.....droits sociaux.

Le Président

